

L'honorable député de Huron (M. Cameron) a fait de son mieux pour prouver que le bill est un bill odieux, à raison des erreurs commises dans la préparation des listes, et l'autre honorable député a insisté sur la question des dépenses.

Dans les quelques observations que je vais faire, nonobstant toute la déférence que je puis avoir pour la manière de voir de ces honorables Messieurs de la gauche, j'essaierai d'envisager la question d'un point de vue plus élevé. Jusqu'ici je n'ai pas entendu employer dans la discussion l'argument dont on se servait autrefois, que ce bill attaquait le principe fédéral de la constitution. Je n'ai pas entendu répéter, ce soir, qu'il]attaquait les droits provinciaux. A ce sujet, je répèterai en peu de mots ce que j'ai dit dans la législature de Québec.

Lorsque l'autorité souveraine de la couronne, avec la sanction du parlement impérial, nous donna cette constitution qui a si admirablement fonctionné durant ces vingt-cinq dernières années, elle était basée, il est vrai, sur le principe fédéral. Mais si nous voulons que cette constitution fonctionne bien, et produise